

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 FEVRIER 2021 A VOUZIER**

**Présents :** Mmes ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, DION Valentine, FOURCART Marie-Hélène, GELHAYE Martine, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LELOUP Nathalie, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, SEMBENI Anne, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et MM. ALBAUD Gilles, AUDEGOND Michaël, AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DESWAENE Bruno, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Franck, GROSSELIN Jacques, HANNEQUIN Laurent, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HULOT Christian, LABBE José, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LECLERCQ Guy, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean-Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Pierre, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SALEZ René, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

**Représentés :** Mmes Mme BECHARD Isabelle a donné pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme FESTUOT Annie a donné pouvoir de vote M. RENOLLET Hubert, Mme LESUEUR Patricia a donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, Mme MARCHERAS Laëtitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et MM. M. DESGEORGES Marc a donné pouvoir de vote à M. LEBON Christophe, M. GAVART Vincent a donné pouvoir de vote à Mme NAUDIN Muriel, M. LAIES Benoit a donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, M. VALET Bruno a donné pouvoir de vote à M. RAGUET Philippe, M.DION Christophe a donné pouvoir de vote à M. MARYNS Bruno

**Personnel communautaire présent :** M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, et Mme CANNEAUX Marie, Secrétaire de direction.



Mme Valentine DION est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



1. **POINT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE le 18/01/2021**
2. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17/12/2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020.

### **3. ADMINISTRATION GENERALE**

- **Proposition de mise en place du vote électronique**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité d'instaurer le vote électronique comme mode de vote au sein de son instance dès l'acquisition du dispositif.

- **Désignation d'un membre auprès de l'ADCF et remboursement de frais**

Le Conseil communautaire DECIDE, à raison de 96 voix POUR, 1 voix CONTRE et 13 ABSTENTIONS de désigner M. Francis SIGNORET en tant que représentant de l'intercommunalité au sein de l'ADCF pour siéger notamment à la commission Fiscalité et Finances et aux congrès nationaux.

#### 4. ENVIRONNEMENT : Modification du plan de financement Natura 2000 - Convention d'animation 2021-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- de modifier le plan de financement prévisionnel en faisant apparaître les 80% de participation de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ;
- de charger le Président de signer tous les actes à intervenir.

##### Plan de financement prévisionnel (24 mois – du 01/01/2021 au 31/12/2022)

Poste de dépenses	Action	Site	Estimation
<b>ETUDES</b>	Etude hydraulique	42	80 000.00 €
	Suivi du Cuivré des marais	42	2 120.00 €
	Suivi de l'Agrion de Mercure + Leucorrhine à large queue	42	3 180.00 €
	Suivi des Chiroptères	53	9 750.00 €
	Evaluation des incidences liée à la mise en assec du Vieil-Etang	86	15 000.00 €
	Pêche de transfert liée à la mise en assec du Vieil-Etang	86	5 250.00 €
	Suivi du peuplement piscicole	86	1 750.00 €
	Suivi des oiseaux prioritaires – session 2	209	9 750.00 €
	Suivi des oiseaux prioritaires – session 2	210	5 000.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE ETUDES</b>		
<b>ANIMATION</b>	Animations généralistes grand public (10)	tous	4 420.00 €
	Animations spécifiques (13)	tous	4 844.82 €
	Conférences thématiques (4)	tous	2 725 .50 €
	Programme d'animations scolaires (50 classes - cycles 2 et 3)	tous	12 800.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE ANIMATION</b>		
<b>COMMUNICATION</b>	Infosite - 12 000 exemplaires + distribution BâL (2)	tous	10 389.52 €
	Lettre spécifique mise en assec + distribution BâL (1)	86	379.20 €
	Dépliants exploitants agricoles et MAEc (2)	43-53- 209-210	324.00 €
	Prises de vues aériennes (2)	42-86	1 515.60 €
	Signalétique d'accueil (1) + totem lecture de paysage (1) - observatoire ornithologique du Vieil-Etang (+pose)	86	1 150.80 €

	Signalétique d'accueil (2) – ouverture au public du site	42	1 552.80 €
	Convention d'utilisation de 8 photographies (1)	tous	480.00 €
	Affiches évènements - 400 exemplaires (2)	tous	139.20 €
	Flyers évènements - 2 000 exemplaires (2)	tous	252.00 €
	Carton d'invitation conférence « élus » - 2 000 ex (1)	tous	78.00 €
	Dépliants évènements – 2 000 exemplaires (2)	tous	516.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE COMMUNICATION</b>		<b>16 777.12 €</b>
<b>COORDINATION</b>	Salaire coordinateur Natura 2000 – 100%	tous	82 800.00 €
	Salaire chargée de communication – 5%	tous	4 720.00 €
	Salaire comptable – 5%	tous	3 950.00 €
	Salaire responsable des marchés publics – 5%	tous	3 710.00 €
	Gratification stagiaire (100% sur 3 mois)	tous	2 000.00 €
	Frais de structure (Forfait 15% du montant total des salaires)	tous	14 577.00 €
	Frais de formation	tous	1 500.00 €
	Frais professionnels	tous	1 500.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE COORDINATION</b>		
<b>MONTANT TOTAL DES 4 POSTES</b>			<b>288 124.44 €</b>

<b>Montant total prévisionnel des dépenses éligibles</b>	<b>288 124.44 €</b>	
Subventions sollicitées	ETAT	112 062.22 €
	FEDER	112 062.22 €
	Agence de l'Eau RM	64 000 €
Autofinancement	0 €	

##### 5. EXAMEN DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à hauteur de 80 voix POUR, 6 CONTRE et 27 ABSTENTIONS :

- Approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.
- Décide de ne pas demander, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

- Saisit, conformément à l'article 5211-17 du CGCT, les communes membres de l'intercommunalité afin qu'elles se déterminent sur cette proposition dans les conditions de majorité requises.
- Charge le Président de signer tous les actes à intervenir.

## 6. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Entrée au capital de la société d'économie mixte locale « ENR Ardennes »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 95 voix POUR, 6 CONTRE et 12 ABSTENTIONS :

- D'approuver la création de la Société d'économie mixte locale ENR ARDENNES
- D'approuver la participation de la Communauté de communes au capital de la SEM ENR ARDENNES à hauteur 110 739 €, dont 55 370 € libérés lors de la création
- D'approuver les statuts de la SEM EnR Ardennes (cf. Délibération DC2021/06)
- D'approuver le Pacte d'actionnaires de la SEM EnR Ardennes (cf. Délibération DC2021/06)
- De déléguer au Président ou à son représentant la représentation de la communauté de communes à la SEM EnR Ardennes
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

- **Projet alimentaire territorial**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE à hauteur de 109 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- D'approuver la candidature de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise à l'appel à projets 2020-2021 du programme national pour l'alimentation et son plan de financement tel que figurant ci-dessous
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers potentiels
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir
- Proposition de baisse des tarifs des parcelles des zones d'activités

Plan de financement prévisionnel

<u>DEPENSES PREVISIONNELLES SUR 3 ANS</u>		<u>RECETTES PREVISIONNELLES</u>	
Nature des dépenses	Montant prévu	Nature de recettes	Montant prévu
Diagnostic Chambre agriculture	20 000 €	Appel à projets PNA 2020-2021	100 000 €
Education à l'alimentation en milieu scolaire	20 000 €	Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise	46 500 €
Frais salariaux sur 3 ans (75% missions PAT)	90 000 €		
Communication	5 000 €		
Dépenses indirectes	11 500 €		
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>146 500 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>146 500 €</b>

- **Prix de vente des parcelles de la zone d'activités de Vouziers**

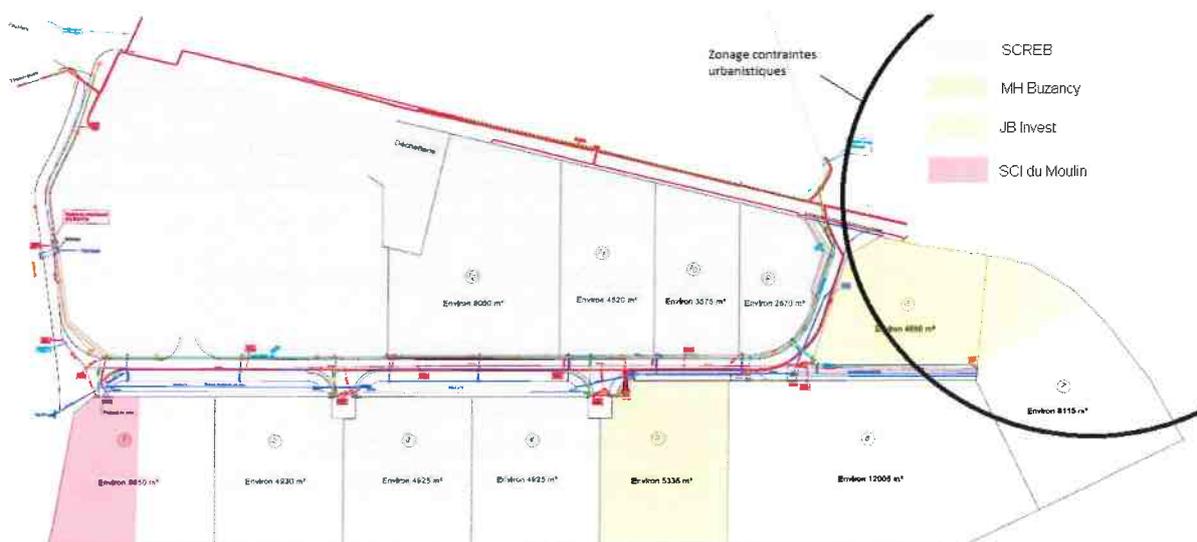
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE à l'unanimité :

De définir DEUX zones et d'y appliquer les tarifs suivants et AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.



- **Prix de vente des parcelles de la zone d'activités de Buzancy**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité de fixer à 6 € les dernières parcelles de la ZA Les Arches à Buzancy conformément au plan ci-après et CJARGE le Président à signer tous les actes à intervenir.



## 7. TRAVAUX : Validation du projet de locaux communautaires

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à hauteur de 60 voix POUR, 36 voix CONTRE et 16 ABSTENTIONS :

- APPROUVE le projet de locaux communautaires tel que présenté, situés au 24 place Carnot à Vouziers
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

		Dépenses		Recettes
Prévisionnel travaux	estimation APD	1 305 000	Climaxion	50 000
<i>Provision 5% (actualisation...)</i>		65 250	DSIL	151 802
Frais concours candidats non retenus	réalisés	20 000		
Indemnisation jurés	réalisée	2 000	Autofinancement	1 656 410
AMO/ Programmiste	réalisée	19 890		
Maitrise d'œuvre	marché signé	183 222		
OPC	estimatif	20 000		
SSI	devis	3 000		
CT	marché signé	11 895		
Assurance Dommages Ouvrages	estimation	10 000		
Divers (relevés géomètres, études structure, amiante)	réalisés	17 355		
SPS	marché signé	5 600		
Raccordement / concessionnaires	estimation	75 000		
Acquisition bâtiment	réalisée	120 000		
<b>Coût total</b>		<b>1 858 212</b>	<b>Total</b>	<b>1 858 212</b>

- CHARGE le Président de solliciter les partenaires financiers potentiels
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir, dont la demande de permis de construire.

## 8. HABITAT

- **Proposition de révision du dispositif de soutien à la rénovation toitures/façades**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 105 voix POUR et 5 ABSTENTIONS :

- De VALIDER le règlement et la convention (cf. délibération DC2021/11)
- De DELEGUER au Bureau les décisions d'attribution des aides y afférentes
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

- **Proposition de création d'un dispositif de soutien à la résorption de ruines**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 107 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- De CREER un dispositif d'aide à la résorption de ruines
- De VALIDER le règlement et la convention (cf. délibération DC2021/12)
- De DELEGUER au Bureau les décisions d'attribution des aides y afférentes
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

## **9. PERSONNEL**

- **Approbation d'un nouvel organigramme**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE l'organigramme des services au 1<sup>er</sup> avril 2021 à hauteur de 106 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (cf. délibération DC2021/13)

- **Création d'un emploi permanent d'attaché territorial dédié à l'agriculture**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à hauteur de 103 voix POUR, 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

- DECIDE de créer un emploi permanent d'attaché à temps complet pour exercer les fonctions de chargé-e de mission Agriculture à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.
- CHARGE le Président de recruter l'agent affecté sur ce poste.
- **Création d'un emploi permanent au grade de rédacteur ou adjoint administratif pour exercer les fonctions de chef-fe de service Ressources Humaines**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 102 voix POUR, 2 CONTRE et 5 ABSTENTIONS

- De créer un emploi permanent dans le cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoints administratifs pour exercer les fonctions de chef-fe de service Ressources Humaines, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- De charger le Président de recruter l'agent affecté à ce poste.

- **Modification de la délibération créant l'emploi de chargé de mission Développement économique**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE de modifier la délibération n°2015/16 du 11/02/2015 comme suit à l'unanimité :

L'emploi d'attaché territorial, à temps complet, sera occupé pour exercer les fonctions de responsable du Pôle Développement comprenant les missions suivantes :

- Pilotage et Management du service « Développement du territoire »
- Etude, mise en œuvre et suivi d'une politique communautaire de développement économique
- Supervision et coordination de la cellule « accompagnement des porteurs de projets »
- Supervision et coordination d'un projet de structuration de réseaux d'itinéraires de randonnées
- Supervision et coordination de la cellule « programme européen LEADER »
- Supervision et coordination de la cellule « environnement »
- Supervision et suivi technique de partenariats
- Supervision et coordination des actions de communication liées au pôle développement du territoire
- Charge le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

## 10. FINANCES

- **Débat d'orientations budgétaires (y compris suivi mutualisation)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 sur la base du rapport des orientations budgétaires présenté.

- **Vote des taux d'imposition 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,68
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,41
CFE	21,12

- **Proposition d'attribution d'un fonds de concours à la ville de Vouziers pour le Centre Les Tourelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- 1) AUTORISE le versement d'un fonds de concours à la commune de Vouziers d'un montant de 50 000 € en 2021
- 2) PREND ACTE que la commune de Vouziers devra remettre un avis concordant lors de son prochain conseil municipal
- 3) AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.
  - **Proposition d'attribution d'un fonds de concours pour l'éclairage de la salle de cinéma**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à hauteur de 100 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- 1) AUTORISE le versement d'un fonds de concours à la commune de Vouziers d'un montant de 5 100 €
- 2) PREND ACTE que la commune de Vouziers devra remettre un avis concordant lors de son prochain conseil municipal
- 3) AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

- **Proposition d'annexe financière à signer avec la FRMJC pour la coordination culturelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'annexe financière 2021 pour la période de mars à aout 2021 à la convention tripartite de partenariat pour le développement culturel de la ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour un montant de 5 414 € à charge de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

La séance est levée à 23h10.

Fait à Vouziers le 22/02/2021

Le Président,

